

Le 17 mai 2022

COMMUNIQUE FAS

Prix FAS 2022 de la recherche académique sur l'Actionnariat salarié Appel à travaux de recherche

Le Conseil scientifique de la FAS (Fédération Française des Associations d'Actionnaires salariés et Anciens salariés) attribuera le 8 novembre 2022 le Prix FAS de la recherche académique sur l'Actionnariat salarié.

Doté d'un montant de 3000 euros en 2022, ce prix est destiné à récompenser annuellement des travaux de recherche académique approfondie (thèses de doctorat, ouvrages, articles de revues scientifiques, études de cas pédagogiques) sur les aspects juridiques¹, économiques, sociologiques et de gestion de l'actionnariat salarié dans les entreprises, publiés à partir de 2020. Cela inclut aussi des études d'impact sur les relations du travail et la gouvernance des entreprises. Seront également recevables des travaux réalisés notamment dans le cadre d'un contrat CIFRE. Les candidatures tant françaises qu'internationales seront bienvenues.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir une fiche décrivant sur une à deux pages l'objet de leurs travaux à Philippe BERNHEIM, Vice-président du Conseil scientifique de la FAS*, avant le 11 octobre 2022. A l'issue d'une présélection, il sera demandé aux candidats retenus de fournir un exemplaire de leur ouvrage sous format pdf ainsi qu'un curriculum vitae mentionnant le cas échéant la démarche du chercheur ainsi que tous autres travaux publiés. Le Conseil scientifique de la FAS décidera de l'attribution du prix lors de sa réunion du 8 novembre 2022.

Toutes précisions pourront être obtenues auprès de Philippe BERNHEIM :

*E-mail : contact@fas.asso.fr / *Mobile : 06 71 92 84 10

A propos de la FAS :

La FAS (Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés) s'est fixée comme objectif, depuis près de 30 ans, la promotion de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié dans les entreprises françaises cotées ou non, de toutes tailles et de tous secteurs. La FAS représente les intérêts communs des 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Elle édite le Guide FAS de l'épargne et de l'actionnaire salarié et réalise chaque année le benchmark FAS des meilleures pratiques par les entreprises. Elle récompense les plus exemplaires à l'occasion du Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié.

Contact / Site web / Guide FAS :

contact@fas.asso.fr

www.fas.asso.fr

<https://guide.fas.asso.fr/>

¹ Tous travaux juridiques relatifs à la France devront avoir pris en compte les réformes introduites par la « Loi PACTE » du 22 mai 2019.